

## APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL 2016

### EN FAVEUR DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

#### Contexte et objectifs prioritaires

Au regard de la directive nationale d'orientation (DNO) élaborée en partie par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ; la direction départementale déléguée soutient des actions (par l'intermédiaire d'un appel à projets) en faveur et à l'initiative de jeunes, âgés de 3 à 25 ans.

Les projets devront être réalisés au cours de l'année 2016 (soit avant le 31 décembre 2016).

Les différents projets devront s'inscrire dans les orientations et priorités suivantes :

- la volonté d'améliorer l'offre et la qualité éducative des activités péri et extrascolaires par l'innovation et la créativité (*les projets se déroulant lors d'activités périscolaires devront être accompagnés d'un courrier de la collectivité territoriale où se déroule l'action, précisant qu'elle valide la démarche et attestant de la plus-value éducative*)
- la volonté de développer des projets hors « voyages et chantiers » avec les jeunes de 14-25 ans
- privilégier les activités et pratiques s'inscrivant dans une logique intergénérationnelle, de découverte, d'ouverture culturelle et de développement durable

#### Destinataires

Cet appel à projets s'adresse aux **associations agréées « Jeunesse et Education Populaire »** ainsi qu'aux associations **en cours d'agrément** ou ayant déposé un **dossier de demande recevable**.

#### Thématiques

Le projet proposé devra intégrer une des thématiques suivantes :

- **Thématique A** : Projets intégrant la dynamique d'éducation aux médias et la sensibilisation aux sujets d'actualité (vidéo, web, journal, écriture...)
- **Thématique B** : Projets favorisant la découverte de la nature et de la science en général (les ateliers techniques proposés devront faire partie d'un projet global)
- **Thématique C** : Projets de création et de développement de pratiques culturelles et artistiques des jeunes

## Critères de recevabilité

- Un projet collectif de jeunes favorisant l'initiative et l'engagement du groupe et exigeant un encadrement adéquat
- le montant de l'aide accordée peut atteindre 4 000 euros maximum par action. Cette aide ne pourra dépasser 50% du budget total du projet.
- le nombre d'actions par structure est limité à 3
- le projet devra respecter les critères suivants :
  - l'utilité et la mixité sociale (réponse à un besoin du territoire et être adapté aux publics)
  - l'impact local (retombées du projet sur l'environnement local et principalement sur les zones rurales)
  - la faisabilité et la pérennité (respect de la méthodologie du projet, mise en place de critères d'évaluation précis et continuité à moyen/long terme de l'action)

## Constitution et remise des dossiers

1. compléter le **dossier CERFA**. De plus, la **fiche-action** devra être remplie en tenant compte des orientations et critères de la présente note
2. retour du dossier complet au plus tard **le 25 mars 2016** (le cachet de la poste faisant foi)

**La commission d'attribution des subventions se réunira courant avril 2016.**

### Pièces à joindre :

- le dossier dûment rempli (budget rempli, présence du numéro SIRET, signature du représentant légal)
- un original de vos coordonnées bancaires, nécessaire au versement de la subvention

Les dossiers sont à adresser à :

**Direction Départementale Déléguée de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale**  
**Pôle Enfance-Jeunesse – Sylvie FONTAINE**  
**27 rue du 74<sup>ième</sup> Régiment d'infanterie - Immeuble Hastings**  
**76003 ROUEN Cedex 1**

Pour toute question d'ordre général sur l'appel à projets, merci de contacter :

- **Aspect pédagogique** : Pierre LEMAITRE, Conseiller d'Education Populaire et de Jeunesse  
[pierre.lemaitre@seine-maritime.gouv.fr](mailto:pierre.lemaitre@seine-maritime.gouv.fr) - 02.76.27.71.58

- **Aspect administratif** : Sylvie FONTAINE  
[sylvie.fontaine@seine-maritime.gouv.fr](mailto:sylvie.fontaine@seine-maritime.gouv.fr) - 02.76.27.71.50